

Titre	Adhésion au réseau Micro-Folie (La Villette)	N°ordre	36
Pièce(s) jointe(s)	Charte d'adhésion au réseau Micro-folies		
N° identifiant	2023-0169	Rapporteur(s)	M. Charles REVERCHON-BILLOT
Étudiée par	Commission Développement local et rayonnement		
Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Culture - Patrimoine			

Inspiré des Folies du Parc de La Villette conçues par l'architecte Bernard Tschumi, le projet novateur Micro-Folie est porté par le Ministère de la Culture et coordonné par La Villette.

Suite au succès de la première Micro-Folie ouverte à Sevran en janvier 2017, les Micro-Folies ont vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire national et à l'international, conformément à la convention avec le Ministère de la Culture. En décidant d'accueillir une Micro-Folie et d'adapter le projet aux réalités de son territoire, le Bénéficiaire intègre alors un vaste réseau de lieux et de partenaires qui partagent un objectif commun de démocratisation culturelle.

Toutes les Micro-Folies se doivent de répondre à trois ambitions, pouvant se décliner **différemment** selon les spécificités de chaque territoire :

1. animer les territoires, pour créer de nouveaux lieux de vie populaires. Chaque Micro-Folie a pour vocation d'être un lieu de convivialité et d'échanges pouvant se matérialiser par la création d'un bar associatif et/ou d'un espace dédié aux enfants
2. offrir les chefs-d'œuvre des plus grandes institutions culturelles à tous, en diffusant leurs contenus via le dispositif du Musée numérique. Le Musée numérique est une application réunissant plusieurs centaines de chefs-d'œuvre d'établissements culturels et musées à découvrir sous forme digitale, composant une galerie d'art virtuelle unique, mêlant arts visuels, design, architecture, spectacles vivants et contenus scientifiques. En plus du Musée numérique, un espace de réalité virtuelle peut être mis en place pour permettre aux visiteurs d'explorer des mondes à 360°
3. favoriser la création, en permettant aux artistes locaux de se produire au sein du réseau Micro-Folie.

Afin de contribuer au rayonnement de la galerie d'exposition Le Miroir de la ville de Poitiers, il vous est proposé d'adhérer au réseau Micro-Folie afin d'offrir ainsi la possibilité au grand public de découvrir sous forme digitale un univers mêlant arts visuels, design, architecture et contenus scientifiques.

La cotisation annuelle pour 2023 s'élève à 1 000 €.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de donner votre accord sur l'adhésion à cette association**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la dépense correspondante, soit 1 000 €, à l'article 6281 du budget Principal.**